

j.mēgret

j.v.louis  
d.vignes  
m.waelbroeck

g.brondel  
c.constantinides-mēgret

j.flory  
j.-c.morel  
p.van den bempt

# le droit de la communauté économique européenne

volume 6      Politique  
économique

tome 1

université libre de bruxelles  
institut d'études européennes

éditions de l'université de bruxelles

**INSTITUT D'ETUDES EUROPEENNES  
UNIVERSITE LIBRE DE BRUXELLES**

**LE DROIT  
DE LA COMMUNAUTÉ  
ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE**

COMMENTAIRE DU TRAITE ET DES TEXTES PRIS  
POUR SON APPLICATION

6

*Politique économique*



**Jacques MEGRET**

**Jean-Victor LOUIS**

**Daniel VIGNES**

**Michel WAELEBROECK**

**Georges BRONDEL**

**Colette CONSTANTINIDES-MEGRET**

**Jean-Claude MOREL**

**Jean FLORY**

**Paul VAN DEN BEMPT**

1976

EDITIONS DE L'UNIVERSITE DE BRUXELLES  
Parc Léopold - 1040 Bruxelles — Belgique

*Déjà parus :*

- Volume 1 : **Préambule. Principes. Libre circulation des marchandises,**  
1970, 336 pages 500 FB
- Volume 2 : **Agriculture,** 1970, 712 pages 1100 FB
- Volume 3 : **Libre circulation des travailleurs. Etablissement et services.  
Capitaux. Transports,** 1971, 582 pages 820 FB
- Volume 4 : **Concurrence,** 1972, 520 pages 780 FB
- Volume 5 : **Rapprochement des législations. Harmonisation fiscale,** 1973,  
400 pages 850 FB
- Volume 7 : **Politique sociale,** 1973, 214 pages 495 FB

ISBN 2 - 8004 - 0630 - 5

D/1976/0171/13

© Editions de l'Université de Bruxelles, 1976  
Parc Léopold — 1040 Bruxelles (Belgique)

Tous droits de traduction, d'adaptation et de reproduction, y compris les  
microfilms et les photocopies, réservés pour tous pays.

## COMITE DIRECTEUR DE L'INSTITUT D'ETUDES EUROPEENNES

### Président

**M. H. SIMONET,**

Professeur à l'Université,

Vice-président de la Commission des Communautés européennes.

### Vice-Président

**M. G. GORIELY,**

Professeur à la Faculté des Sciences sociales, politiques et économiques,  
Directeur des recherches politiques à l'Institut.

### Directeur

**M. G. VANDERSANDEN,**

Chargé de cours à l'Université.

### Membres

**M<sup>lle</sup> K. AVRAAM,**

Etudiante.

**M<sup>me</sup> C. CHARLIER-SNOECK,**

Secrétaire de direction à l'Institut.

**M<sup>lle</sup> E. DELCOMINETTE,**

Secrétaire administratif de l'Institut.

**M<sup>me</sup> C. DELEPIERE,**

Chargée de recherches qualifiée à l'Institut.

**M<sup>lle</sup> J. HERREMANS,**

Etudiante.

**M. P. KESTENS,**

Chargé de cours à la Faculté des Sciences sociales, politiques et économiques.

**M. E. KNOPS,**

Chargé de recherches à l'Institut.

**M. R. LEGROS,**

Vice-président de la Faculté de droit (suppléant).

**M. J.-V. LOUIS,**

Professeur extraordinaire à l'Université.

**M. L. MORISSENS,**

Président de la Faculté des Sciences sociales, politiques et économiques.

**M. R. PIRSON,**

Président de la Faculté de droit.

**M<sup>me</sup> J. POELMANS-KIRSCHEN,**

Professeur à la Faculté des Sciences sociales, politiques et économiques,  
Directeur des recherches économiques à l'Institut.

**M. P. ROMUS,**

Chargé de cours à l'Université.

**M. G. SYLIN,**

Vice-président de la Faculté des Sciences sociales, politiques et économiques  
(suppléant).

**M<sup>me</sup> E. VOGEL-POLSKY,**

Professeur à l'Université.

**M. M. WAELBROECK,**

Professeur à la Faculté de Droit,  
Directeur des recherches juridiques à l'Institut.

**LE DROIT  
DE LA COMMUNAUTÉ  
ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE**

6

*Politique économique*



La rédaction de cet ouvrage est due :

— pour l'analyse des articles du traité relatifs à la politique de conjoncture et à la balance des paiements, à M. Jacques MÉGRET, maître de recherches à l'Institut d'Etudes européennes, conseiller d'Etat au Conseil d'Etat de France;

— pour l'Union économique et monétaire, à M. Jean-Claude MOREL, directeur à la direction générale des affaires économiques et financières de la Commission des Communautés européennes et à M. Paul VAN DEN BEMPT, directeur à la direction générale des affaires économiques et financières de la Commission des Communautés européennes;

— pour la politique industrielle, à M. Jean FLORY, ancien directeur à la direction générale des affaires industrielles, technologiques et scientifiques de la Commission des Communautés européennes;

— pour la politique énergétique, à M. Georges BRONDEL, directeur à la direction générale de l'énergie et du contrôle de sécurité d'Euratom;

— pour la politique régionale, à Madame Colette CONSTANTINIDES-MÉGRET, maître assistant au Centre universitaire d'Etudes des Communautés européennes de Paris;

— pour la politique de l'environnement, à M. Jacques MÉGRET;

— pour la politique commerciale, à M. Jacques MÉGRET.

La documentation du présent volume est arrêtée au 1<sup>er</sup> mars 1974. Toutefois, lorsque cela a été possible, il a été tenu compte des textes parus postérieurement à cette date.

Pour des raisons indépendantes de la volonté des auteurs, de l'éditeur et de l'imprimeur, la publication de ce volume a été retardée. L'éditeur s'en excuse auprès des lecteurs.

## AVANT-PROPOS

Le présent volume est sans doute l'un des plus originaux de notre collection, puisqu'il tend — ce qui n'a peut-être été encore jamais fait — à fixer l'état présent de réalisation des politiques économiques communautaires. Le vocable lui-même prête à bien des interprétations, bien des équivoques. Disons que nous avons voulu, à partir des dispositions du traité, retracer l'évolution des actions communes ou coordonnées menées par la Communauté et les Etats membres dans le dessein de dominer leur évolution économique. Matière technique sans doute, mais aussi combien politique et en perpétuelle évolution. Mais espérons que nos lecteurs, lorsqu'ils parcourront ces pages, y trouveront les éléments et les points de repères nécessaires pour comprendre l'histoire qui se fait et nourrir leurs réflexions.

Jacques MEGRET

Conformément aux statuts des Editions de l'Université de Bruxelles,  
le manuscrit de la présente étude a été soumis au Conseil de la recherche  
de l'Institut d'Etudes européennes qui en a recommandé la publication.

# TABLE DES MATIERES

## TOME 1

<b>Avant-propos</b> , par J. MEGRET . . . . .	VII
<b>Titre II. La politique économique</b> . . . . .	1
<b>CHAPITRE I. La politique de conjoncture</b> . . . . .	1
<b>Analyse par J. MEGRET</b> . . . . .	1
<b>CHAPITRE II. La balance des paiements</b> . . . . .	8
<b>Analyse par J. MEGRET</b> . . . . .	8
<b>L'Union économique et monétaire</b> par J.-C. MOREL et P. VAN DEN BEMPT	29
I. <i>Vers l'Union économique et monétaire</i> . . . . .	29
1° Le traité et sa philosophie . . . . .	29
§ 1. La philosophie générale . . . . .	29
§ 2. Fondements théoriques de l'intégration économique . . . . .	32
§ 3. Critiques de la philosophie économique . . . . .	36
§ 4. Lacunes du traité quant à la politique économique globale . . . . .	37
§ 5. L'aspect politique et institutionnel de la politique économique globale . . . . .	37
2° Les premières années d'application du traité (1958-1962) . . . . .	38
§ 1. La première année . . . . .	38
§ 2. Quatre années de haute conjoncture (1959-1962) . . . . .	39
§ 3. La politique économique globale . . . . .	40
§ 4. Un projet ambitieux: le mémorandum de la Commission sur le programme d'action de la Communauté pendant la deuxième étape . . . . .	42
3° Les difficultés grandissantes . . . . .	45
§ 1. La fin du miracle italien . . . . .	45
§ 2. La recommandation du 15 avril 1964 . . . . .	48
§ 3. Les enseignements de la crise . . . . .	49
§ 4. Les nouvelles procédures et le développement du tissu institutionnel . . . . .	51
4° La construction de l'union économique et monétaire . . . . .	56
§ 1. La pression des faits . . . . .	56
§ 2. Le plan Barre . . . . .	58
§ 3. Le plan par étapes: . . . . .	60
a) Les problèmes . . . . .	60
1) La stabilité des changes . . . . .	60
2) Monétaristes et économistes . . . . .	61
3) Le transfert de souveraineté . . . . .	62
b) Les premières propositions et le plan Werner . . . . .	65

c) La résolution du Conseil de mars 1971: . . . . .	68
1. Le stade final et les principes . . . . .	68
2. La première étape . . . . .	71
3. Le passage à la deuxième étape et les problèmes institutionnels . . . . .	73
§ 4. La crise monétaire de 1971-1972 . . . . .	74
§ 5. Le passage à la deuxième étape de l'Union économique et monétaire . . . . .	78
II. Les politiques économiques . . . . .	85
1° Généralités . . . . .	85
2° La politique de conjoncture ou politique économique à court terme . . . . .	87
§ 1. Les objectifs de la coordination des politiques de conjoncture . . . . .	87
§ 2. Les moyens de la coordination . . . . .	89
a) La consultation et son organisation . . . . .	89
b) Les obligations de fond . . . . .	92
§ 3. Les organes . . . . .	93
§ 4. Les actes au titre de la coordination des politiques de conjoncture . . . . .	95
3° La politique économique à moyen terme . . . . .	96
§ 1. Les programmes économiques à moyen terme . . . . .	98
a) Le premier programme de politique économique à moyen terme (1966-1970) . . . . .	98
b) Le deuxième programme de politique économique à moyen terme (1966-1970) . . . . .	100
c) Le troisième programme de politique économique à moyen terme (1971-1975) . . . . .	100
§ 2. Les autres actions . . . . .	103
§ 3. Les organes . . . . .	104
4° La politique monétaire . . . . .	105
§ 1. Les procédures de consultation . . . . .	105
a) Les consultations en matière de politique monétaire interne . . . . .	105
b) Les consultations en matière de politique monétaire externe . . . . .	107
§ 2. Les mécanismes monétaires du traité et la mise en place des éléments d'une union économique et monétaire . . . . .	109
a) Réduction des marges de fluctuation . . . . .	110
b) Soutien à court terme . . . . .	111
c) Soutien à moyen terme . . . . .	112
d) Régulation des flux financiers internationaux . . . . .	113
e) Définition d'une position commune dans les instances internationales . . . . .	113
§ 3. Les organes . . . . .	114
5° La politique budgétaire . . . . .	118
§ 1. Les objectifs et les moyens . . . . .	118
§ 2. Les organes . . . . .	120
III. Conclusion . . . . .	121
<b>Textes d'application</b> . . . . .	122

<b>Questions écrites</b> . . . . .	124
<b>Jurisprudence</b> . . . . .	131
<b>Bibliographie</b> . . . . .	134
<b>La politique industrielle et technologique des Communautés européennes</b> par J. FLORY . . . . .	135
I. <i>Introduction. La notion de politique industrielle.</i> . . . .	135
II. <i>Les dispositions industrielles du traité instituant la Communauté européenne de         charbon et de l'acier</i> . . . . .	139
1 <sup>o</sup> Les instruments d'orientation . . . . .	141
§ 1. Les objectifs généraux . . . . .	141
§ 2. Les avis sur les investissements . . . . .	142
2 <sup>o</sup> La politique des structures . . . . .	143
§ 1. Les prêts aux entreprises. . . . .	143
§ 2. L'application des règles de concurrence . . . . .	144
3 <sup>o</sup> Les règles du marché et les approvisionnements . . . . .	147
§ 1. Les règles du marché . . . . .	147
§ 2. La politique d'approvisionnement . . . . .	148
4 <sup>o</sup> L'aide à la recherche . . . . .	150
5 <sup>o</sup> Conclusions . . . . .	152
III. <i>Les dispositions industrielles du traité instituant la Communauté européenne de         l'énergie atomique</i> . . . . .	157
1 <sup>o</sup> Les instruments d'orientation . . . . .	161
§ 1. Les programmes indicatifs . . . . .	161
§ 2. Les avis sur les investissements . . . . .	163
2 <sup>o</sup> La politique de la recherche . . . . .	165
§ 1. La coordination des recherches nationales . . . . .	165
§ 2. Le programme commun de recherche . . . . .	166
a) Les actions directes . . . . .	167
b) Les actions indirectes . . . . .	168
3 <sup>o</sup> La promotion technologique . . . . .	171
4 <sup>o</sup> L'approvisionnement . . . . .	177
5 <sup>o</sup> Conclusions . . . . .	182
IV. <i>L'industrie dans le traité instituant la Communauté économique européenne</i> . . . . .	184
1 <sup>o</sup> Les orientations de politique économique . . . . .	184
§ 1. La politique à moyen terme . . . . .	184
Le premier programme (1966-1970) . . . . .	185
Le deuxième programme (1966-1970) . . . . .	185
Le troisième programme (1971-1975) . . . . .	186
§ 2. Les concertations sectorielles . . . . .	186
2 <sup>o</sup> L'établissement de l'union douanière. La politique commerciale. . . . .	187
§ 1. La suppression des droits de douane et des contingents à l'intérieur de la Communauté . . . . .	187
§ 2. La mise en place du tarif extérieur commun . . . . .	189

§ 3. La politique commerciale . . . . .	190
3° La politique des aides . . . . .	191
4° Les interventions financières de la Communauté . . . . .	194
5° Conclusions . . . . .	196
V. <i>Vers une politique industrielle et technologique de la Communauté ?</i> . . . . .	197
1° L'achèvement de l'ouverture des marchés . . . . .	199
§ 1. La suppression des entraves techniques . . . . .	199
§ 2. Le comportement des acheteurs publics ou chargés d'un service d'intérêt général . . . . .	201
2° Le rapprochement des entreprises . . . . .	203
3° La promotion d'une politique scientifique et technologique de la Communauté . . . . .	208
4° Conclusions . . . . .	214
<b>Textes d'application</b> . . . . .	217
<b>Jurisprudence</b> . . . . .	219
<b>Bibliographie</b> . . . . .	221
<b>La politique énergétique commune par G. BRONDEL</b> . . . . .	223
I. <i>Introduction</i> . . . . .	223
II. <i>Le développement et les tendances de la politique énergétique des Communautés</i> . . . . .	227
1° Le protocole d'accord sur la politique énergétique du 21 avril 1964 . . . . .	227
§ 1. Le protocole d'accord sur la politique énergétique . . . . .	227
§ 2. Les premières tentatives de mise en œuvre du protocole . . . . .	228
a) La fixation d'objectifs généraux pour le charbon . . . . .	229
b) La politique du pétrole et du gaz naturel . . . . .	229
c) Le programme indicatif nucléaire . . . . .	230
2° Le mémorandum de la Commission de décembre 1968 . . . . .	232
§ 1. Les objectifs de la politique énergétique . . . . .	233
§ 2. Les moyens . . . . .	234
§ 3. Les actions nécessaires . . . . .	235
a) Détermination d'un cadre général d'action . . . . .	236
b) Etablissement d'un marché commun de l'énergie . . . . .	236
c) Réalisation d'un approvisionnement bon marché et sûr . . . . .	237
§ 4. La mise en œuvre du mémorandum . . . . .	239
3° Le mémorandum de la Commission d'avril 1973 . . . . .	242
§ 1. La situation nouvelle de l'approvisionnement pétrolier . . . . .	242
§ 2. Les nouvelles orientations de la politique énergétique . . . . .	244
a) Concertation entre les pays consommateurs . . . . .	245
b) Relations avec les pays producteurs . . . . .	245
c) Organisation du marché pétrolier communautaire . . . . .	246
d) Développement d'énergies de substitution et utilisation plus rationnelle de l'énergie. . . . .	247
§ 3. La mise en œuvre du mémorandum . . . . .	247

<b>III. Les éléments actuels de la politique énergétique communautaire . . . . .</b>	<b>250</b>
1° Le cadre d'action . . . . .	250
2° L'unification du marché . . . . .	251
§ 1. L'unification du marché charbonnier . . . . .	252
a) Libre circulation . . . . .	252
b) Règles de concurrence . . . . .	253
c) Ententes et concentrations . . . . .	253
§ 2. L'unification du marché pétrolier . . . . .	254
a) La libre circulation des produits . . . . .	254
b) La liberté d'établissement et la libre prestation des services . . . . .	258
c) Les règles de concurrence . . . . .	259
d) L'harmonisation fiscale . . . . .	260
§ 3. L'unification du marché nucléaire . . . . .	262
3° La politique commerciale et d'approvisionnement . . . . .	262
§ 1. Dans le secteur charbonnier . . . . .	262
a) Politique commerciale . . . . .	263
b) Mesures d'aides aux charbonnages . . . . .	263
1) Régime général d'aide aux charbonnages . . . . .	263
2) Aide aux charbons à coke et aux cokes . . . . .	265
§ 2. Dans le secteur pétrolier . . . . .	267
a) Mesures destinées à pallier les difficultés temporaires d'approvisionnement . . . . .	268
b) Politique commerciale conventionnelle . . . . .	270
c) Surveillance des approvisionnements pétroliers . . . . .	272
d) Politique commerciale autonome . . . . .	273
e) Structure des investissements . . . . .	274
f) Soutien de projets communautaires . . . . .	274
§ 3. Dans le secteur nucléaire . . . . .	275
a) Régime de l'approvisionnement . . . . .	275
b) Construction d'une usine d'enrichissement d'uranium dans la Communauté . . . . .	275
<b>IV. Les rapports de la politique énergétique avec les autres politiques sectorielles</b>	<b>277</b>
1° Politique sociale . . . . .	277
2° Politique industrielle . . . . .	278
3° Politique régionale et d'aménagement du territoire . . . . .	279
4° Politique scientifique et de la recherche . . . . .	280
5° Politique de l'environnement . . . . .	282
<b>V. Conclusion . . . . .</b>	<b>283</b>
<b>Textes d'application . . . . .</b>	<b>286</b>
<b>Bibliographie . . . . .</b>	<b>288</b>

<b>La politique régionale communautaire</b> par C. CONSTANTINIDES-MEGRET	289
I. <i>Introduction</i>	289
II. <i>Les dispositions du traité instituant la CEE et les aides au développement régional.</i>	299
1° Les programmes de politique économique à moyen terme de la CEE	301
2° La première résolution des représentants des gouvernements des Etats membres réunis au sein du Conseil, du 20 octobre 1971, concernant les régimes généraux d'aides à finalité régionale	302
III. <i>L'aide à la reconversion des régions inadaptées dans la CECA</i>	307
1° L'article 46, al. 3, 4° du traité instituant la CECA	309
2° L'article 56, par. 2, lit. a) du traité instituant la CECA	310
3° L'article 56, par. 2, lit. b) du traité instituant la CECA	311
IV. <i>La Banque européenne d'investissement et l'aide au développement régional</i>	312
1° Les résultats déjà obtenus	313
2° Les perspectives d'avenir	315
V. <i>Le Fonds européen d'orientation et de garantie agricole et l'aide au développement régional</i>	316
1° Le FEOGA et l'aide au développement régional jusqu'au 1 <sup>er</sup> janvier 1971	317
2° Le FEOGA et l'aide au développement régional depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 1971	319
§ 1. Prise en considération, dans le cadre des actions communes, des aspects régionaux des problèmes à résoudre	320
§ 2. Elargissement, à des fins de développement régional, des missions de la section orientation du FEOGA	322
VI. <i>Le Fonds social européen et l'aide au développement régional</i>	323
1° Le FSE original et l'aide au développement régional	324
2° Le FSE rénové et l'aide au développement régional	326
§ 1. Elargissement du champ d'action du FSE rénové	326
§ 2. Accroissement de l'efficacité du FSE comme moyen d'une politique régionale de la Communauté	327
VII. <i>Vers une politique régionale de la Communauté</i>	330
1° La coordination des politiques régionales au sein du Comité de politique régionale	335
2° Le Fonds européen de développement régional	337
VIII. <i>Conclusion</i>	337
<b>Textes d'application</b>	340
<b>Questions écrites</b>	342
<b>Bibliographie</b>	346

<b>La politique communautaire de l'environnement</b> par J. MEGRET . . . . .	349
I. Introduction . . . . .	349
II. Politique d'environnement et compétences communautaires . . . . .	350
III. L'accord du 5 mars 1973 sur l'information et le statu quo . . . . .	354
IV. Le programme d'action en matière d'environnement du 22 novembre 1973 . . . . .	356
V. Conclusion . . . . .	361
<b>Textes d'application</b> . . . . .	362
<b>Bibliographie</b> . . . . .	363
<b>CHAPITRE III. La politique commerciale</b> . . . . .	365
<b>Analyse</b> par J. MEGRET . . . . .	365
<b>Commentaire</b> par J. MEGRET . . . . .	391
I. <i>Introduction</i> . . . . .	391
II. <i>Les instruments à caractère autonome de la politique commerciale commune</i> . . . . .	396
1 <sup>o</sup> Le régime des importations en provenance des pays tiers . . . . .	397
§ 1. Réglementation générale applicable aux importations . . . . .	397
a) Régime communautaire général applicable aux importations de pays tiers . . . . .	400
1) Liberté des importations . . . . .	401
2) Procédure d'information et de consultation et mesures de surveillance . . . . .	401
3) Mesures de sauvegarde . . . . .	403
b) Régime communautaire applicable aux importations de pays à commerce d'Etat . . . . .	405
c) Règles applicables aux importations en provenance des pays tiers dont les États membres fixent le régime . . . . .	406
§ 2. La défense contre les pratiques de dumping, les primes ou les subventions de la part des pays tiers . . . . .	408
a) Le dumping et les droits anti-dumping . . . . .	409
b) Les droits compensateurs aux primes et aux subventions . . . . .	412
2 <sup>o</sup> Le régime des exportations vers les pays tiers . . . . .	413
§ 1. Politique commune et restrictions quantitatives . . . . .	413
a) Procédure d'information et de consultation . . . . .	415
b) Mesures de sauvegarde . . . . .	415
§ 2. Politique commune et aide à l'exportation . . . . .	416
a) La concertation au sein du groupe de coordination des politiques d'assurance-crédit, des garanties et des crédits financiers . . . . .	418
b) La réglementation communautaire en matière d'assurance-crédit . . . . .	421
1) La sous-traitance . . . . .	422
2) L'uniformisation de certaines polices d'assurance-crédit . . . . .	423
3 <sup>o</sup> La gestion des contingents quantitatifs communautaires . . . . .	427

III. <i>Les aspects juridiques de la politique conventionnelle de la Communauté</i> . . .	430
1° Les accords internationaux et la politique commerciale commune . . .	430
§ 1. Pendant la période de transition . . . . .	430
§ 2. Depuis la fin de la période de transition . . . . .	433
2° La participation de la Communauté aux organisations économiques in- ternationales . . . . .	437
§ 1. Les modalités de la participation . . . . .	438
a) Le cas du GATT . . . . .	439
b) Les organisations économiques à compétences commerciales spécifiques . . . . .	440
c) Les organisations économiques ayant un caractère général . . .	441
§ 2. Règles internes permettant à la Communauté de s'exprimer . . .	443
IV. <i>Conclusion</i> . . . . .	445
<b>Textes d'application</b> . . . . .	453
<b>Jurisprudence</b> . . . . .	456
<b>Bibliographie</b> . . . . .	459
<b>Table des matières</b> . . . . .	461
<b>Bibliothèque de l'Institut d'Etudes européennes</b> . . . . .	469

## TOME 2

### TEXTES D'APPLICATION REPRODUITS IN EXTENSO

<b>Union économique et monétaire</b> . . . . .	1*
<b>Politique industrielle</b> . . . . .	33*
I. Traité CECA . . . . .	35*
II. Traité CEEA . . . . .	46*
III. Textes relatifs à la CEE et de caractère général . . . . .	56*
<b>Politique énergétique</b> . . . . .	83*
I. Généralités . . . . .	85*
II. Charbon . . . . .	89*
III. Pétrole . . . . .	104*
<b>Politique régionale</b> . . . . .	135*
<b>Politique de l'environnement</b> . . . . .	163*
<b>Politique commerciale</b> . . . . .	221*
I. Réglementation générale applicable aux importations . . . . .	223*
II. Régime des exportations . . . . .	252*
III. Gestion des contingents quantitatifs communautaires . . . . .	264*
IV. Réglementation concernant la politique conventionnelle . . . . .	269*

*Titre II***LA POLITIQUE ECONOMIQUE***CHAPITRE PREMIER***LA POLITIQUE DE CONJONCTURE****ARTICLE 103**

1. Les Etats membres considèrent leur politique de conjoncture comme une question d'intérêt commun. Ils se consultent mutuellement et avec la Commission sur les mesures à prendre en fonction des circonstances.
2. Sans préjudice des autres procédures prévues par le présent Traité, le Conseil, sur proposition de la Commission, peut décider à l'unanimité des mesures appropriées à la situation.
3. Le Conseil, statuant à la majorité qualifiée sur proposition de la Commission, arrête, le cas échéant, les directives nécessaires sur les modalités d'application des mesures décidées aux termes du paragraphe 2.
4. Les procédures prévues au présent article s'appliquent également en cas de difficultés survenues dans l'approvisionnement en certains produits.

**analyse**

1. On entend par politique de conjoncture l'ensemble des mesures propres à contrôler l'évolution économique à court terme. Elle ne vise donc pas à modifier le cadre général dans lequel celle-ci s'exerce ni à agir sur les structures économiques. Elle porte sur les phénomènes et les tendances de la situation économique à un moment donné (voy. sur la notion de politique de conjoncture : E. Wohlfarth, U. Everling, H.-J. Glaesner, R. Sprung, *Die Europäische Wirtschaftsgemeinschaft, Kommentar zum Vertrag*, article 103, annotation 1; H. von der Groeben-H. von Boeckh, *Handbuch für Europäische Wirtschaft*, Introduction à l'article 103, n° 1; R. Quadri, R. Monaco, A. Trabucchi, *Trattato istitutivo della Comunità economica europea, Commentario*, II, 817; M. Saramite, *La politique commune de conjoncture dans la CEE*, Toulouse, 1966, pp. 4 et 5).